



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DRÔME

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°26-2018-088

PUBLIÉ LE 14 SEPTEMBRE 2018

Sommaire

26_Préf_Präfecture de la Drôme

26-2018-09-14-001 - Arrêté portant délégation à M. Bernard DEMARS, directeur départemental de la cohésion sociale pour la réalisation de l'évaluation de la directrice de la Maison des Enfants de la Drôme (2 pages)

Page 3

26_Préf_Préfecture de la Drôme

26-2018-09-14-001

Arrêté portant délégation à M. Bernard DEMARS,
directeur départemental de la cohésion sociale pour la
réalisation de l'évaluation de la directrice de la Maison des
Enfants de la Drôme



PRÉFET DE LA DRÔME

Préfecture
Direction des ressources humaines,
des moyens et des mutualisations
Bureau du courrier et de la politique
immobilière de l'Etat

courriel :
pref-bcpie@drome.gouv.fr

ARRETE n°

portant délégation à M. Bernard DEMARS,
directeur départemental de la cohésion sociale
pour la réalisation de l'évaluation de la directrice de la Maison des Enfants de la Drôme

Le Préfet de la Drôme,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2005-1095 du 1^{er} septembre 2005 modifié relatif à l'évaluation des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi du 9 janvier 1986 modifiée ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret du 17 décembre 2015 nommant M. Eric SPITZ, Préfet de la Drôme ;

VU l'arrêté du Premier Ministre du 13 août 2014, nommant M. Bernard DEMARS, directeur départemental de la cohésion sociale de la Drôme ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2014353-0004 du 19 décembre 2014 portant organisation des directions de la préfecture ;

SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture,

3, boulevard Vauban – 26030 VALENCE Cedex 9 – Tél. 04.75.79.28.00 - Télécopie : 04 75 42 87 55
Site internet de l'Etat en Drôme : <http://www.drome.gouv.fr>

A R R E T E

Article 1 : Délégation est donnée à M. Bernard DEMARS, directeur départemental de la cohésion sociale, pour la réalisation de l'évaluation de la directrice de la Maison des Enfants de la Drôme.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental de la cohésion sociale de la Drôme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Drôme.

Valence, le 14 septembre 2018

Le Préfet,

- signé -

Eric SPITZ